

Arrêté n° 025 du 06 JAN. 2022

**Fixant les modalités de prise en charge des étudiants algériens
Boursiers en République Populaire de Chine bloqués en Algérie**

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

- Vu le décret présidentiel n°14-196 du 8 Ramadhan 1435 correspondant au 6 juillet 2014 portant organisation et gestion de la formation et du perfectionnement à l'étranger ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire ;
- Vu le décret exécutif n° 08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de prise en charge des étudiants boursiers en République Populaire de Chine, bloqués actuellement en



Algérie à cause de la fermeture par les autorités chinoises de leur espace aérien aux étudiants étrangers en raison de la pandémie du Covid -19.

Article 2: Les étudiants dont les noms sont mentionnés dans l'annexe du présent arrêté, ont été répartis après évaluation scientifique sur trois catégories, comme suit :

- Catégorie 1: elle englobe les étudiants qui ne sont pas assez bien avancés ou encore au début de leurs travaux.
- Catégorie 2: elle regroupe les étudiants plus ou moins bien avancés, mais n'ayant encore pour le moment aucune publication scientifique à leur compte.
- Catégorie 3 : elle regroupe les étudiants bien avancés, ayant au moins une publication à leur compte.

Article 3: Les étudiants de la catégorie 1 seront intégrés au schéma doctoral algérien avec un nouveau sujet de thèse et un encadreur algérien.

Les étudiants de la filière pharmacie seront intégrés en 1^{ère} année de résidanat en sciences médicales.

Article 4: Les étudiants de la catégorie 2 parachèveront leurs travaux à distance, en relation avec leurs établissements d'origine en Chine, avec une autorisation d'accès aux centres, agences et laboratoires de recherche en Algérie afin de terminer leurs thèses et soutenir en ligne ou intégrer le schéma doctoral algérien si les critères de soutenance en Chine ne sont pas réunis.

Article 5: Les étudiants de la catégorie 3 parachèveront leurs travaux à distance avec une autorisation d'accès aux centres, agences et laboratoires de recherche en Algérie jusqu'à la soutenance de leurs thèses à distance en Chine.

Article 6: Les étudiants des catégories 2 et 3 doivent présenter un rapport sur l'état d'avancement de leurs recherches à la fin de chaque semestre à leurs chefs d'établissements d'origine, qui doivent à leur tour les évaluer et les transmettre à la direction de la coopération et des échanges.



Article 7: L'ensemble des étudiants concernés bénéficieront, durant leur cursus de formation en doctorat, des mêmes droits et obligations que les étudiants inscrits en doctorat en Algérie concernant les œuvres universitaires.

Article 8: Les étudiants concernés préserveront leur droit au recrutement direct à l'issue de leur formation doctorale conformément aux dispositions de l'article 19 du décret présidentiel n°14-196 du 8 Ramadhan 1435 correspondant au 6 juillet 2014, susvisé.

Article 9: Le directeur général des enseignements et de la formation, le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique, le directeur des ressources humaines, le directeur de la coopération et des échanges universitaires, le directeur général de l'office national des œuvres universitaires, et les chefs des établissements universitaires concernés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de la mise en œuvre du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

06 JAN. 2022

Fait à Alger, le

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



fixant les modalités de prise en charge des étudiants algériens
boursiers en République Populaire de Chine bloqués en Algérie

Catégorie 1 :

N°	Nom et Prénom	Filière	Établissement d'origine	Catégorie
1.	AIT BRAHAM KARIM	Mathématiques	U.S.T.H.B	01
2.	BARKI MANEL	Pharmacie	U.Blida 1	01
3.	BELHADJ OUSSAMA KAMEL	Biotechnologie	U.Mascara	01
4.	BENARBIA MOHAMED AYMENE	Biotechnologie	ENSB Constantine	01
5.	BENARIBA KADDOUR	Sciences alimentaires	U.Tlemcen	01
6.	BENKEMCHI OUSSAMA	Informatique	Esi-SBA	01
7.	BENNACEUR SALIMA	Chimie	U.Oran 1	01
8.	BOUROUBI NOUR EL HOUDA	Biotechnologie	ENSB Constantine	01
9.	DJOUAMAI ZINEB	Informatique	U.BBA	01
10.	KHELIFA TEQWA	Chimie	U.Batna 1	01
11.	DERRAR BOUCHRA	Biotechnologie	U.Mascara	01
12.	DIB AMIRA	Informatique	U.Guelma	01
13.	DIBOUNE NADIA	Informatique	U.Sétif 1	01
14.	RAHMANI MOHAMED	Informatique	U.Sétif 1	01
15.	ZABAT HIBA	Mathématiques	U.Jijel	01
16.	ZOUAI SARRA	Pharmacie	U.Sétif 1	01



N°	Nom et Prénom	Filière	Établissement d'origine	Catégorie
17.	SNANI AISSA	Informatique	U. Annaba	01
18.	SOUFI MERIEM	Pharmacie	U. Tlemcen	01
19.	SEBBAH TARIK	Sciences alimentaires	U. Chlef	01
20.	ADDOU AMIRA MAMA	Biochimie	U.S.T.O	01
21.	ALIOUAT HANANE	Pharmacie	U. Tizi Ouzou	01
22.	ALIOUI YAMINA	Biotechnologie	U. Béjaïa	01
23.	AMROUCHE THANINA AMEL	Sciences alimentaires	ESSAIA	01
24.	AOUDJ MANAL	Mathématiques	U. Constantine 1	01
25.	GASMI MEHDI	Sciences alimentaires	U. Batna 1	01
26.	GUEBALLIA ABDELAZIZ	Pharmacie	U. Annaba	01
27.	MAMOUN CHAIMA	Sciences alimentaires	U. Tlemcen	01
28.	MERABBI WALID	Automatique	U.S.T.O	01
29.	HAREGUEMI LOKEMANE	Informatique	U. Annaba	01
30.	OULD YAHIA ZINEB	Sciences alimentaires	U. Blida 1	01
31.	OUEZAR KHADIDJA	Biochimie	U.S.T.O	01

Catégorie 2 :

N°	Nom et Prénom	Filière	Établissement d'origine	Catégorie
1.	OUZIALA IKRAM	Mathématiques	U.S.T.H.B	02
2.	OUMEDDOUR DOUNYAZAD	Sciences alimentaires	U. Guelma	02
3.	BRAHIMI NIHAD	Informatique	U. Skikda	02
4.	BENHAMOUD RAMLA	Mathématiques	U. Constantine 1	02

N°	Nom et Prénom	Filière	Établissement d'origine	Catégorie
5.	BEN SEGHER Souad	Mathématiques	U.Biskra	02
6.	BOUREBIA NOUR EL HOUDA	Informatique	U.Jijel	02
7.	BOUROUIS IMANE	Sciences alimentaires	U.Constantine 1	02
8.	BOUROUIS HIND	Physique	ENP Constantine	02
9.	DIB THAMILA	Sciences alimentaires	U.Tizi Ouzou	02
10.	DIOUBI FATENE	Mathématiques	U.S.T.H.B	02
11.	CHENAF AICHA	Sciences alimentaires	U.Oran 1	02
12.	TALHA OUAFA	Automatique	ENP Constantine	02
13.	ALOUK IKRAM	Sciences alimentaires	U.Constantine 1	02
14.	ALILI ZAHIA	Sciences alimentaires	U.Tizi Ouzou	02
15.	AOUMEUR NOUR EL HOUDA	Informatique	U.Tiaret	02
16.	KEBBI YASMINE	Sciences alimentaires	U.Béjaia	02
17.	GUEHGUIH BACHIRA	Informatique	U.Jijel	02
18.	GOUZI SAMIRA	Sciences alimentaires	U.Tizi Ouzou	02
19.	KAOUANE AMEL	Mathématiques	U.S.T.H.B	02
20.	LOUDAHI LAMIA	Mathématiques	U.Tizi Ouzou	02
21.	LITIMEN HAMIDA	Mathématiques appliquées	U.Sidi Bel Abbas	02
22.	MALEK RAZIKA	Mathématiques	U.S.T.H.B	02
23.	MEHIMEH SOUMIA	Informatique	U.Jijel	02
24.	MEGROUS SARAH	Sciences alimentaires	U.Constantine 1	02
25.	MEKKAOUI DJAMEL EDDINE	Informatique	U.S.T.O	02
26.	MEKKAOUI AICHA	Sciences alimentaires	U.Mascara	02



N°	Nom et Prénom	Filière	Établissement d'origine	Catégorie
27.	MILOUDI MOHAMMED EL AMINE	Physique	U.Tlemcen	02
28.	YEMMI SMAIL	Informatique	U.Oran 1	02
29.	YOUMBAI RIAD	Mathématiques	U.Constantine 1	02

Catégorie 3 :

N°	Nom et Prénom	Filière	Établissement d'origine	Catégorie
1.	BARECHE IMEN	Informatique	U.Constantine 2	03
2.	BEKKOUCHE ZAKARIA	Mathématiques	U.Mostaganem	03
3.	BENOUDINA NARDJESS	Mathématiques	U.Constantine 1	03
4.	BENARAB ACHREF	Informatique	U.Sétif 1	03
5.	BENASSOU SABRINA NARIMÉNE	Informatique	U. Annaba	03
6.	BENAMMOUR MOHAMED FAOUZI	Mathématiques	U.S.T.H.B	03
7.	BENYOUB FATIMA ZAHRA	Mathématiques	U.Tlemcen	03
8.	BOUDJELLAL NADA	Informatique	U.Constantine 2	03
9.	HAMIDAOU MERYEM	Mathématiques	U.Tlemcen	03
10.	HAOUASSI SAMIA	Informatique	U.Constantine 2	03
11.	HITACHE ZEYNEB	Sciences alimentaires	U.Chlef	03
12.	KHELFAOUI ISSAM	Mathématiques	U.S.T.H.B	03
13.	RAHMANI FIRDAWS	Mathématiques	U.Oran 1	03
14.	SAIDANI ABDEL DJALIL	Informatique	U.Bechar	03
15.	CHERRAF AMINA	Mathématiques	U.Tlemcen	03
16.	CHAGHOUB SORAYA	Mathématiques	U.Sétif 1	03

N°	Nom et Prénom	Filière	Établissement d'origine	Catégorie
17.	CHAHMA YOUSOUF	Mathématiques	U.S.T.H.B	03
18.	TALHAOUI MOHAMED ZAKARIYA	Informatique	U.Oran 1	03
19.	ABBAD HAMZA	Informatique	U.S.T.H.B	03
20.	ALLAOUI SOUMAYA	Mathématiques	U. Annaba	03
21.	LEBED KHAOULA	Mathématiques	U.M'sila	03
22.	MERABTENE ISLAM	Informatique	U.S.T.H.B	03
23.	MESSAOUDI DJEMAA	Mathématiques	U.Ouargla	03
24.	MEGUENNI IHCENE	Informatique	U.Blida 1	03
25.	MENASRIA SOUMIA	Informatique	U.Constantine 2	03
26.	MANSOURI DELOULA	Informatique	U.Sétif 1	03
27.	MANSOURI ALI	Informatique	U.S.T.O	03
28.	MIDOUN MOHAMED AMINE	Informatique	U.S.T.O	03
29.	NAFAA YUCEF	Informatique	U. Annaba	03

